



Surface habitable

Par Mike22

Bonjour, à partir de combien de mètres de hauteur on considère qu'une pièce de vie et en surface habitable les premiers renseignements que j'ai pris je vais mettre au conditionnel serait à 2,20 m sous plafond minimum est-ce bien ça ?

Par kang74

Bonjour

Contexte ? vente, location ?
Habitable loi carrez ou ?

Par Mike22

Bonjour,
Alors actuellement nous on est en location mais tous les tages est sous mansarde moi je voudrais savoir parce que le propriétaire des chinoiseries sur l'annonce quand on l'a loué il y a 3 ans et à peine après-midi donc si je retire tous 40 sous la surface habitable je suis à beaucoup moins fort mais en fait donc moi je voudrais savoir à partir de combien France après-midi de hauteur sous plafond on considère une surface habitable ?

Par kang74

Que dit votre bail au niveau de la surface ? Quelle loi ?

C'est surtout cela qu'il faut voir ...

Par Mike22

Ah bah c'est un bail locatif tout à fait standard

Par janus2

Bonjour,
C'est donc la surface habitable ou surface "Boutin".
Il s'agit de la surface de plancher dont on déduit, notamment, les surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escaliers, gaines, embrasures de portes et fenêtres ainsi que les parties du logement d'une hauteur inférieure à 1,80 mètre.

Par yapasdequoi

Bonjour,
La surface habitable exclus les locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 m selon la loi Boutin.